

Mairie de Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 mars 2023

DÉLIBÉRATION N°2023-009

OBJET: Remboursement de TLE (Taxe Locale d'Equipement)

En exercice:23 Membres Présents(s): 18 Pouvoir(s):3 Absent(s):2

Le treize mars deux mille vingt-trois, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Philippe THOMAS, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Yannick BARBOTTE À Richard FAURE, Nicolas PERROUD À Christiane LEPEIRE, Aurore BAUGE À Claire GUEGUIN

Le ou les membres absent(s):

Nathalie PREUD'HOMME, Aurélie HENAULT.

Secrétaire de séance : Madame Claire GUEGUIN

Vu le permis de construire n° PC 08934609 U 0002 accordé à la société PROMOTHINA

Vu l'acquittement de la Taxe Locale d'Equipement (TLE) d'un montant de 4 540 €

Vu l'abrogation du permis de construire en mai 2022,

Considérant que pour les mêmes travaux un deuxième permis de construire a été déposé et accordé sous le numéro PC 08934620 M 0005 et qu'une taxe d'aménagement est en cours d'acquittement pour un montant total de 6 338 €,

Considérant le principe d'enrichissement sans cause,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'accorder la restitution de la Taxe Locale d'Equipement d'un montant 4 540 € à la société PROMOTHINA

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie conforme.

Christiane LEPEIRE

Maire de S

Envoyé en préfecture le 16/03/2023 Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 16/03/2023

ID: 089-218903466-20230313-2023_009-DE